



SUD

La clause de mobilité : un jugement qui fera date dans le secteur de l'accueil !

En 2015, Katia salariée de l'entreprise a été licenciée pour faute grave, subissant au préalable l'affront d'une mise à pied conservatoire.

SUD a soutenu sa défense devant les tribunaux.

SUD a rapidement compris que le recours à la clause de mobilité était le moyen le plus efficace à déployer quand on voulait se débarrasser d'un-e salarié-e gênant-e ou usé-e ou récalcitrant-e ou tout simplement soucieux de faire respecter ses droits.



La manière forte a été condamnée.

Le tribunal a conforté notre opinion en précisant que les sociétés d'accueil devaient prendre en compte la vie personnelle et familiale afin de ne pas expédier les salarié-es vers des missions impossibles au regard des horaires ou localisations géographiques.

La mauvaise foi évidente de Penelope a été soulignée dans le jugement car celle ci ne justifiait pas de la nécessité du maintien de la mission et a dégainé l'arme fatale du licenciement pour jeter à la rue une mère célibataire.

Résultat : Pénélope condamnée à plusieurs milliers d'euros
Pénélope n'a pas fait appel du jugement.



Dorénavant les sociétés d'accueil devront être plus imaginatives si elles persistent dans leur politique de virer les salariés.

Quant à nous syndicat **SUD** nous aurons toujours comme objectif d'être à **vos** écoute et à la **hauteur des engagements** pris lors des élections professionnelles de 2015.

Nous les salarié-es et les représentant-es du personnel **nous ne sommes pas des pions interchangeables et déplaçables par un simple claquement de doigt, nous demandons le respect et la considération.**

Si vous êtes confronté-es à ce problème de l'usage abusif de la mobilité mais aussi à d'autres injustices **contactez nous.**

Avec vous SUD persistera à être le trublion des syndicats, celui qui n'acceptera aucune compromission avec la Direction dès que les droits des salariés seront bafoués !.





Déléguée du personnel.



Carine Chemla :

Portable : 06.85.55.71.87/ Mail : carine.chemla@hotmail.fr

Déléguée syndicale et représentante syndicale au CE
Membre du bureau syndical



Mélanie Lapaire

Tél : 06.46.36.52.25

Mail : melanielapairesudpenelope@yahoo.fr

Déléguée Syndicale et représentante syndical au CHSCT



Julie Boulangier

Tél : 06.21.94.61.94

Mail : julie.boulangier@gmail.com

Déléguée syndicale et déléguée du personnel : Basé à Toulouse

Elodie Gimenez :

Tél : 06.64.69.85.76

Mail : elodie.gimenez31@laposte.net

Et suivez- nous sur le facebook SudPénélope